

Message du Conseil d'administration de votre ICAV

Le présent avis n'a pas été revu par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour qu'il réponde aux exigences de cette dernière. Les Administrateurs estiment qu'aucun élément du présent avis ni des propositions qui y sont détaillées n'entre en conflit avec les Réglementations de la Banque centrale sur les OPCVM.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, nous vous recommandons de consulter sans attendre votre courtier, conseiller juridique, comptable ou tout autre conseiller professionnel. Si vous avez cédé ou transféré de toute autre manière votre participation dans l'ICAV, veuillez faire parvenir le présent avis au courtier ou autre agent par le biais duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il puisse le transmettre à son tour à l'acquéreur ou au cessionnaire.

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons d'une modification apportée aux dates limites de règlement pour les compartiments suivants (les « Compartiments ») :

- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV - BetaBuilders US Treasury Bond UCITS ETF
- JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV - BetaBuilders US Treasury Bond 0-1 yr UCITS ETF

Vous trouverez ci-après des informations détaillées sur ces modifications et le calendrier y afférent. Veuillez lire les informations vous étant communiquées ci-dessous. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Daniel Watkins *Pour le Conseil d'administration*

Modification des dates limites de règlement - avec effet au 26 septembre 2019

Motifs sous-jacents aux modifications Le Conseil a décidé de modifier la date limite de règlement des souscriptions et des rachats dans les Compartiments, d'un jour ouvrable actuellement à deux jours ouvrables suivant la date limite de réception des ordres. La modification proposée vise à aligner la date limite de règlement des souscriptions et des rachats sur le calendrier de règlement des opérations de couverture de change que les Compartiments peuvent conclure au titre des classes d'actions couvertes en devises.

Ces modifications n'altéreront en rien le mode de gestion actuel des Compartiments.

LE FONDS

Nom JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

Forme juridique ICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

Téléphone +353 (0) 1 6123000

Numéro d'enregistrement (Banque centrale) C171821

Administrateurs Lorcan Murphy, Daniel J. Watkins, Bronwyn Wright

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.ie. A l'instar de tout investissement dans le Fonds, il convient de comprendre et de garder en mémoire le(s) DICI concerné(s). Veuillez noter que toutes les conditions et restrictions relatives au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, sont d'application.

Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, 8 rue de la Confédération, 1204 Genève. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.